

EPLÉ, rentrée 2020 et nouveau protocole sanitaire...

Article rédigé le lundi 8 septembre 2020

La rentrée scolaire dans nos établissements scolaires est évidemment marquée par le contexte sanitaire présent.

Alors que le déconfinement était mis en œuvre à compter du 11 mai dernier et que l'état d'urgence sanitaire s'arrêtait le 10 juillet, un 3^e protocole sanitaire concernant les EPLE était publié fin juillet.

L'objectif de ce document référence était clairement fixé : rendre possible l'accueil de TOU·TE·S les élèves, sans exception, dans les conditions sanitaires que nous connaissons, c'est-à-dire dans un contexte où le virus continue de circuler. Accueil dans les classes bien sûr, mais aussi dans les cantines et dans les internats le cas échéant.

Pour rendre possible l'accueil de tou·te·s les élèves, il fallait sérieusement abaisser les contraintes des précédents protocoles, surtout en matière de gestion des espaces (le respect des distances physiques) et de brassage des élèves. Ce qui fut fait.

Le fait que bon nombre d'établissements scolaires aient repris leur activité en présentiel à compter du 11 mai dernier a contribué au fait qu'ils soient relativement prêts en cette rentrée 2020 : les équipements de protection y étaient globalement présents et les organisations d'enseignements adaptées au contexte.

S'il est une activité qui a posé bien des problèmes d'organisation aux équipes concernées, c'est celui de l'hébergement, de la restauration en particulier. Du fait de l'impossibilité de se restaurer masqué, la fiche pratique « Repères pour l'orga-

nisation de la restauration en contexte covid » a prescrit un certain nombre de mesures sans pouvoir les rendre tout à fait obligatoires compte tenu des disparités évidentes existant d'un EPLE à un autre en matière de configuration des espaces « cantines ».

De l'application des gestes barrières au respect d'une relative distanciation physique, il ne fut pas évident pour tous les EPLE de rendre possible l'accès de tou·te·s les rationnaires au service de restauration, dont le rôle social et éducatif était pourtant rappelé dans le protocole.

D'aucuns firent même le choix - discutable - de « sélectionner » leurs demi-pensionnaires à accueillir ! Ce qui posa immédiatement la question du ou des critères de « sélection » des rationnaires.

Rien d'évident donc, en cette rentrée scolaire 2020, même si la proximité et la professionnalité des équipes a permis d'accueillir les élèves dans les moins mauvaises conditions possibles. Une preuve supplémentaire, s'il en fallait, que nos personnels sont indispensables au bon fonctionnement des établissements scolaires pour la mise en œuvre de tout acte d'enseignement.

Il est donc grand temps d'envisager sérieusement nos revendications syndicales concernant une reconnaissance professionnelle que nous sommes légitimement en droit d'attendre. Et de doter nos équipes en personnels à statut à la hauteur des besoins. Enfin.

Philippe Lalouette

Cadrage des conditions sanitaires dans les laboratoires de sciences des EPLE : un courrier du SNASUB-FSU à J. M. Blanquer

Monsieur le Ministre,

La rentrée se passe dans les conditions sanitaires qui justifient la mise à jour régulière du protocole sanitaire des écoles et des établissements scolaires et l'ajout régulier de fiches thématiques qui, par les éléments de cadrage que ces documents contiennent, sont utiles et nécessaires pour permettre aux personnels d'assurer l'accueil des élèves et de réaliser leurs missions partout dans les académies.

Toutefois, le SNASUB-FSU est saisi de nombreuses remontées de personnels de laboratoire sur l'absence de consignes et repères clairs concernant le fonctionnement et les règles sanitaires à appliquer dans les laboratoires des EPLE qui leur apparaissent oubliés dans les documents constituant le protocole sanitaire applicable.

Dans certains cas des chefs d'établissement demandent aux équipes pédagogiques et techniques de sciences d'élaborer des protocoles locaux pour les travaux pratiques quand dans d'autres cas ils sont envisagés sans protocole en l'absence de directives claires des inspections pédagogiques régionales compétentes ou de l'administration.

D'une manière plus générale, les personnels de laboratoires sont régulièrement oubliés d'être informés des éventuelles consignes concernant les travaux pratiques.

Cette situation mérite d'être rapidement corrigée tant pour les raisons sanitaires qu'elle emporte que pour le ressenti des personnels déjà abimée par le fait qu'ils se sentent aussi régulièrement oubliés dans les dotations des équipements de protection individuelle (masques) comme dans la reconnaissance de leur carrière.

Le SNASUB-FSU vous demande donc de bien vouloir ajouter au protocole sanitaire les éléments nécessaires à la réalisation de leur mission essentielle à l'enseignement des sciences. Cette demande est d'autant plus fondée que la réforme de baccalauréat n'est pas sans impact sur l'évolution du métier et des missions de ces personnels, tant celle-ci aboutit à une augmentation des travaux pratiques à réaliser. **Très attachés à leur mission de concours à l'enseignement des sciences**, il importe que celle-ci reconnue et que les personnels de laboratoire soient informés des consignes sanitaires applicables pour la réaliser au mieux.

Bruno LEVEDER

Secrétaire général du SNASUB-FSU